

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Daniel BONHOMME

Date d'envoi de la convocation : 10 juin 2022

Absent excusé : M. Yves BIGOT

**DELIBERATION 43/2022 – EXTENSION DU LOCAL DES SERVICES
TECHNIQUES - HONORAIRES DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA
CONCEPTION**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire propose de réaliser en 2023 une extension de 300 m² du local des services techniques, sis au stade, afin de vider les vestiaires du stade, le patronage et les garages proches du CDS (qui pourraient être détruits).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension du local des services techniques
- Décide de retenir le devis d'un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC, de la société d'ingénierie C-MOI de Combourg, pour la phase conception du projet
- Sollicite une subvention au titre de la DETR /DSIL
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 27 juin 2022

et transmission en Préfecture, le 27 juin 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 27 juin 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

